



La CFDT vous informe

## GROUPE Sopra Steria

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA DEPÊCHE I2S

### REMISE EN CAUSE DES ELECTIONS I2S

La contestation des résultats obéit à des règles strictes comme par exemple les fraudes ou erreurs dans le scrutin, le dépouillement, les conditions d'éligibilité,... Ce qui a été le cas chez I2S, notamment, pour une irrégularité touchant aux principes généraux du droit électoral qui concerne la constitution du bureau de vote qui n'est pas régulière chez Sopra

Steria I2S-BEAMAP. Une audience au tribunal était planifiée le 24 Avril puis repoussée le **7 Septembre** suite à la crise sanitaire. A suivre ...



**A tous les juilletistes**

### LA PRISE DE CONGÉS : Ne vous laissez pas abuser !

La direction ne peut pas imposer des jours de congés, ni des RTT salariés. Ceci est contraire à la loi et à la cassation (constante sur ce point : Article L3133-11 et 12 et cassation Cass. soc., 1er juillet 2009, n°08-40047 par exemple). Vous êtes en droit de refuser les « invitations » appuyées et répétées de vos managers à poser des congés payés, des RTT Salariés ou jours de pont. Afin de concilier vie professionnelle et vie personnelle, contrainte salariale et temps familial, vous pouvez organiser vos congés comme vous le souhaitez et réserver des plages de repos tout au long de l'année.

N'hésitez à contacter vos élus **CFDT** si vous rencontrez des difficultés.

### EDITORIAL

La **CFDT** Sopra Steria I2S est régulièrement attaquée et conspuée par certaines organisations syndicales dans leurs communications mensuelles. Certains de ces propos relèvent de la caricature de mauvais goût, d'autres sont malheureusement d'un niveau que nous condamnons fermement.

Ces écarts, trop fréquents, sont cependant tolérés par la direction, sous prétexte de la liberté d'expression, au mépris de l'accord sur la communication syndicale en vigueur dans notre entreprise.

En effet, cet accord, qui cadre notre communication, impose des règles de modération, tant aux organisations syndicales qu'à la direction, en interdisant par ex :

- Les informations comportant des injures ou propos diffamatoires ou nourrissant des provocations à la discrimination, au racisme ou à la violence, des fausses informations ou que celles-ci porteraient atteintes à la dignité et à la vie privée ...

La **CFDT** ne répondra pas à ces dérapages stériles et inutiles à notre conception de notre rôle dans l'entreprise. Nous ne

sommes présents que pour défendre les salariés.

Nous n'avons jamais assez de place dans nos communications pour donner, transmettre toutes les informations qui peuvent être nécessaires, ou uniquement utiles sur l'actualité (confinement et déconfinement à Sopra Steria, ...), la vie de Sopra Steria (politique salariale, temps de travail, télétravail, ...) et des évolutions législatives importantes qui touchent l'ensemble des salariés (réforme de l'assurance chômage, de la formation, des retraites, ...).

Ce texte sera notre seule réponse à ces aigris qui, pour nous, ont oublié le pourquoi de leur engagement et nous pouvons terminer avec cette petite citation qui nous semble appropriée :

*La grenouille au fond  
d'un puits ne sait  
rien de la haute mer*

**Le train de ces injures roule sur les rails  
de notre indifférence et s'arrête à la  
gare de notre mépris**

**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Information syndicale CFDT Sopra Steria I2S  
Contact : [contact@cfdt-soprasteria-i2s.com](mailto:contact@cfdt-soprasteria-i2s.com)

Consultez notre site : <http://www.cfdt-soprasteria-i2s.com/>

**Gardez-la** 